
Nombre de membres

Séance du lundi 09 décembre 2019

en exercice: 14

L'an deux mille dix-neuf et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 décembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Daniel FROGER

Présents : 11

Sont présents: Daniel FROGER, Guy LATHÉLIZE, Annie ÉTOILE, Bertrand CODRON, Gaëtan GAGNANT, Romain COURTIER, Hugues COURTIER, Jean-Christophe ÉTOILE, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Frédéric GAGNANT, Benoit CODRON

Votants: 12

Représentés: Delphine CODRON

Excuses: Jules CLERGER

Absents: Hervé LEGENDRE

Secrétaire de séance: Romain COURTIER

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2019

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2019, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

Finances: TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE - DE 2019 027

Après exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit à compter de 1er janvier 2020

- **Tarif 1:** Location pour le week-end du vendredi 11 heures au lundi 11 heures aux particuliers domiciliés sur la commune: 400,00€; Ce tarif privilégié ne peut être appliqué qu'une seule fois par année civile.

- **Tarif 2:** Location pour le week-end du vendredi 11 heures au lundi 11 heures aux particuliers domiciliés hors commune: 800,00€

Les particuliers devront lors de la réservation:

- remplir une fiche de réservation
- verser des arrhes correspondant à 25% du montant de la location à la réservation de la salle, le solde de la location devant être réglé à la remise des clefs,
- fournir une attestation d'assurance -responsabilité civile organisateur au nom du demandeur.

Les particuliers devront à la remise des clefs:

- régler le solde de la location de la salle polyvalente,
- établir un chèque de caution de 100,00€ chèque encaissé si dégradations constatées.

La commune se réserve le droit de prêter gratuitement la salle polyvalente pour des manifestations particulières.

Finances: TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM - DE 2019 028

Le Maire propose d'appliquer à compter du 1er janvier 2020, le tarif des concessions suivant:

Cimetière:

Concession perpétuelle	260,00€
Concession 50 ans	124,00€

Colombarium

Concession 30 ans	364,00€
Concession 20 ans	260,00€
Concession 10 ans	156,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés, **accepte** ce tarif des concessions du cimetière et du colombarium.

Finances: AADEC Demande de subvention - DE 2019 029

Après exposé du Maire, les membres présents ou représentés du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

Acceptent de participer aux frais d'organisation d'une manifestation inter-villages des enfants.

Décident de verser la somme de 200,00€ à l'association AADEC DE Charny.

Travaux : Enfouissement des réseaux rue du puits

Le Maire rappelle au Conseil que les travaux d'enfouissement sont terminés, les candélabres seront posés avant la fin de l'année et les raccordements des usagés seront effectués dès validation de la société orange.

Travaux: Mise en oeuvre d'un dispositif de vidéoprotection urbaine - Attribution du marché - DE 2019 033

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis d'appel à la concurrence publié le 18 octobre 2019 portant sur la mise en oeuvre d'un dispositif de vidéoprotection urbaine à Villeroy.

Après analyse des offres reçues considérées acceptables et le classement de ces offres par la société Protecn@ dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre de ce dispositif.

Considérant l'offre de la société IBSON économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

ACCÉPTE le devis de la société IBSON, 38 rue de Berri - 75008 PARIS, concernant la mise en oeuvre d'un dispositif de vidéoprotection urbaine à Villeroy pour un montant de 89 830 € HT.

AUTORISE le Maire à signer ce devis.

Travaux: Vidéoprotection - Approbation du projet de mise en oeuvre d'un dispositif de vidéoprotection - Demande de financement à l'État au titre de la DETR 2020 - DE 2019 034

Monsieur le Maire rappelle que, il a été décidé, dans l'intérêt des biens et des personnes, d'installer un système de vidéoprotection. Suite au diagnostic et à l'analyse de l'offre de marché établis avec la société protecn@ et la gendarmerie, Monsieur le Maire présente et propose de créer un réseau de vidéoprotection urbaine dans plusieurs quartiers distincts de la commune, constitué de 18 caméras au total. Tels qu'il résulte de l'étude de faisabilité réalisée :

Mairie – 1 Intersection Charles PEGUY/GALIENI

Mairie – 2 Mairie / Rue St PIERRE

E/S Ville – Route de CHARNY

Intersection de routes – Cheval Blanc/St PIERRE/IVERNY

E/S Ville – Rue d'IVERNY

E/S VILLE – Rue Neuve
E/S VILLE – Rue du Cheval Blanc
Intersection de routes – Rue du Puits/Rue St PIERRE
Parc Omnisport
E/S VILLE – Allée des TILLETTS
Allée des TILLETTS
E/S VILLE – Carrefour D54 / Rue Neuve

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de mise en oeuvre d'un dispositif de vidéoprotection comportant 18 caméras dont le coût est estimé à 89 830 € HT soit 107 769 € TTC. Il propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR (Dotation Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 80%.

Il précise que le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
<u>Investissement</u>	89 830 €	107 796 €
Matériel, installation et raccordement (18 caméras)		
Fourniture et pose des panneaux de signalisation		
Formation utilisateur		
Etat au titre de la DETR 2020	71 864 €	
Part communale		35 932 €

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection s'élevant à 89 830 € HT soit 107 769 € TTC.

- **Approuve** le plan de financement détaillé comme suit :

État au titre de la DETR 2020 (80%) : 71 864 € HT

Part communale : 35 932 € TTC

- **Autorise** le Maire à solliciter l'aide de l'État pour le financement de cette opération au titre de la DETR 2020 à hauteur de 80 % du coût global de cette opération.

- **Atteste** que le projet n'est pas engagé.

- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2020

- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

URBANISME: PLU APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DE 2019_031

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les raisons pour lesquelles le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été menée. Les lois ALUR, ENE et la révision du SDRIF et la caducité du Plan d'Occupation du Sol (P.O.S) ayant entraîné l'obligation de l'élaboration du PLU. La commune a pu définir des secteurs à privilégier pour l'aménagement du territoire, et redéfinir les priorités d'actions de la commune selon la réalité du territoire. Le Maire rappelle que le projet de PLU a été arrêté par délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2019, puis soumis à avis des personnes publiques associées et consultées (PPAC). La commune a reçu 7 avis de la part des PPAC, tous sont favorable au projet. Certains avis favorables ont été émis avec des réserves toutefois, demandant des adaptations mineures du projet et des compléments de justification. Le projet arrêté, complété des avis reçus et rappelant les outils et supports de concertation utilisés, a ensuite été soumis à enquête publique du 2 septembre au 2 octobre 2019. Aucune observation écrite ou orale n'a été émise. Le commissaire-enquêteur a émis des remarques présentes dans le rapport du commissaire enquêteur présent au dossier d'approbation. Suite à la rencontre avec le commissaire-enquêteur, la commune a expliqué dans le mémoire en réponse les modifications qui seraient apportées au projet de PLU arrêté, pour prendre en compte l'ensemble des avis et remarques. Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice ont été remis à la commune

le 6 novembre 2019, donnant un avis favorable. Considérant que le projet de PLU, après modifications mineures, est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de reporter l'approbation du PLU à un prochain conseil municipal.

CCPMF

Le Maire informe le Conseil que la CCPMF a publié le rapport d'activité 2018 et le rapport d'assainissement collectif en régie. Ces derniers doivent être présentés aux conseils municipaux. Monsieur le Maire précise qu'ils sont en ligne sur le site de la commune

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a déposé plainte pour dépôt d'objet ou d'ordure transporté à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé.

Le Maire informe le Conseil qu'à l'occasion de la visite de contrôle de la cloche de l'église, la société Mamias nous a signalé la non conformité du coffret électrique. Le Conseil est d'accord pour mettre le coffret.

Séance levée à 22h50